

**Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer
Conseil d'Administration du vendredi 31 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 31 mars à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 27 mars 2023 de Madame la Présidente, Sylvie de GAETANO.

étaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - M Didier QUENOUILLE - M Stéphane SABATHIER - M Lionel BOTTIN - M Jean-Eudes D'ACHON - M Guy de la BROUSSE - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Danielle PEGOT-CAPELLE - Mme Marie BONHOMME - Mme Sophie MOITIE

étaient représentés :

Mme Dominique VIGNESOULT (pouvoir à Mme Martine GUILLON) - Mme Stéphanie FRESNAIS (pouvoir à M Jean-Eudes D'ACHON)

étaient excusés :

M Pascal BULTEZ - M Adrien KERSEBET-VEGEAIS

secrétaire de séance:

Mme Isabelle SAITER

**FIXATION DES TARIFS DES PRESTATION SDE REPAS
POUR LES SENIORS TROUVILLAIS
PORTAGE DE REPAS ET
ACCUEIL AU RESTAURANT DE LA RESIDENCE VILLA MEDICIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du 13 décembre 2022 fixant les tarifs des prestations de service en 2023,

Vu la convention partenariale proposée entre le CCAS et la résidence services villa Médicis relative à l'accueil de séniors de la résidence autonomie la Roseraie et aux autres séniors trouvillais pour déjeuner au restaurant de la résidence services Villa Médicis,

Vu le marché à procédure adaptée du 16 mars 2023 relatif au portage de repas avec le groupe La Poste associé à Saveurs Traiteur,

Considérant le besoin d'actualiser les tarifs des prestations de repas, notamment en tenant compte de l'inflation,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Fixe** comme suit, à compter du **1^{er} avril 2023**, les tarifs ci-dessous :

TARIF POUR LA PRESTATION DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Tarifs 2023

Pour les personnes dont les ressources mensuelles sont :

de moins de 965 €	tarif 1	7.85 €
de 966 € à 1532 €	tarif 2	9.20 €
de 1533 € à 2717 €	tarif 3	10.35 €
au-delà de 2717 €	tarif 4	13.00 €

**TARIF POUR LES RESIDENTS DE LA ROSERAIE ET LES SENIORS TROUVILLAIS
DEJEUNANT AU RESTAURANT DE LA VILLA MEDICIS**

Tarifs 2023

Pour les personnes dont les ressources mensuelles sont :

de moins de 965 €	tarif 1	7.85 €
de 966 € à 1532 €	tarif 2	9.20 €
de 1533 € à 2717 €	tarif 3	10.35 €
au-delà de 2717 €	tarif 4	13.00 €

Les ressources mensuelles sont calculées en fonction de l'avis d'imposition de 2022 sur les revenus 2021. Pour les couples, les ressources seront divisées par deux.

- **Précise** que les recettes sont enregistrées sur l'exercice en cours,
- **Autorise** la Présidente à effectuer toutes les démarches et formalités afférentes à cette décision.

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale :

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
